

Point 21 : Acquisitions foncières diverses - Approbation

Intervention : Aymeric SEASSAU (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

L'acquisition auprès de l'État de l'ancienne École Nationale Supérieure Maritime fait directement écho au vœu proposé ce matin afin que des moyens soient débloqués pour mettre à l'abri les personnes à la rue, notamment l'hiver.

Le constat a déjà été dressé, je ne vais pas y revenir, l'urgence, nous la constatons tous ! Les insuffisances de l'État, on les constate aussi ! Au point que l'année passée, il a fallu aller tordre le bras du préfet pour qu'il ouvre cette même école à une quarantaine de personnes, sous la gestion des bénévoles de la protection civile pendant le plan grand froid.

Alors avant de me féliciter de cette acquisition, permettez-moi de m'indigner, de m'étonner à moitié, que l'État vienne encore une fois nous faire les poches et bloque pendant plus d'un an la vente du site pour faire passer de 4 à 7,7 millions d'euros le prix de cession. 3,7 millions que je lui propose de réinvestir sans attendre dans des logements d'urgence.

Revenons au site en lui-même car c'est une belle opportunité et le groupe communiste, comme d'autres, s'en félicite. Nous souhaitons depuis un moment que l'ancienne ENSM rejoigne le patrimoine de la métropole. En effet, le site se situe au cœur de la ville dans une zone très dense. Une zone que nous allons pouvoir rouvrir sur les quartiers environnants car nous nous donnons les moyens ici encore de maîtriser le foncier dans nos villes.

Nous allons pouvoir désormais lancer les opérations sur ce projet dont la maîtrise devrait, pour le groupe communiste, rester sous contrôle 100% public. Si nous voulons aller vite, car les besoins en matière de logements sociaux, de logements pour les jeunes notamment, sont urgents, nous l'avons également rappelé ce matin. Nous nous félicitons également que l'occupation intercalaire du site soit maintenue avec le Département de Loire-Atlantique. Elle répondra aux besoins des publics précaires.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.